



Difficultés financières propriétaire

Par **wouam822**, le **03/03/2011** à **07:48**

Bonjour,

Mon amie est propriétaire d'un F2 depuis 1 an environ.

Malheureusement, elle s'est retrouvée au chômage quelques mois après. Elle recherche activement un emploi de son côté et aussi avec l'aide de Pole Emploi. Elle touche actuellement 1100€ à peu près et elle doit rembourser son crédit à raison de 750€ tous les mois.. Elle à eu un souci de santé qui l'a forcé à se faire opérer début Février et à être mise en arrêt maladie pendant 2 semaines.

Honnête, elle l'a déclaré à Pole Emploi. Puis, ces derniers lui ont envoyé un courrier stipulant qu'elle n'était plus inscrite à Pole Emploi suite à cette opération. Lorsqu'elle a contacté sa conseillère, elle lui a dit que c'était une "procédure normale" après ce genre de choses (opérations médicales, etc etc...).

Du coup, mon amie s'est à nouveau inscrite en écrivant une lettre expliquant la situation.. Elle a reçu hier un courrier lui disant qu'elle ne toucherait pas son "revenu" pour ce mois ci à cause de son opération.. En regardant son compte, elle a touché 37€.. La C.A.F ne lui octroierait que 27€ d'aide..

Bref, tout cela pour en venir à cette question :

Existe t-il une aide aux propriétaires en difficultés financières?? Aides de l'état, de la région ou du département voire de la ville??

Merci infiniment, et d'avance, à l'attention que vous porterez à cette demande..

Par **mimi493**, le **03/03/2011** à **14:29**

Si elle occupe son logement, elle peut demander une aide au logement pour rembourser son pret.

Si elle est en arrêt-maladie, elle n'est plus au chômage, donc elle ne peut plus toucher l'indemnisation chômage mais elle touche des indemnités journalières de son assurance-maladie.

Mais elle n'avait pas d'assurance-chômage avec son pret ???? C'est ça l'aide au accédants à la propriété

[citation]mise en arrêt maladie pendant 2 semaines. Honnête, elle l'a déclaré à Pole Emploi.[/citation]

De toute façon, elle n'a pas le choix. Ils ont une "fenêtre" informatique sur la sécu et donc sont mis au courant des arrêts-maladies. Ne pas déclarer un arrêt de travail est alors une fraude qui est toujours mise à jour.

Par **drici**, le **19/05/2011** à **12:26**

PROPRIETAIRES BAILLEURS CONNAISSEZ VOS DROITS !
DEFENDEZ LES EN ADHERANT A L'UNION DES BAILLEURS INDEPENDANTS
Tél : 06.49.72.61.26 -- Tél. : 06.28.33.16.43
association.ubi@laposte.net

Notaire, Avocat, Huissier, Expert Immobilier, Fiscaliste,
Géomètre Expert, Consultants en copropriété, voies d'exécution, et dans tout le domaine locatif

Présence des médias locaux

5ème RENCONTRE DES BAILLEURS
LE 14 JUIN 2011 à 19H
SALLE DU PARC LEBRET
59220 DENAIN
(un buffet est prévu en fin de soirée)

Par **drici**, le **02/06/2011** à **05:48**

5ème RENCONTRE DES BAILLEURS
LE 14 JUIN 2011 à 19H
SALLE DU PARC LEBRET
59220 DENAIN
Tél : 06.49.72.61.26 -- Tél. : 06.28.33.16.43
association.ubi@laposte.net
une association de propriétaires aux services des bailleurs

- STOP AUX IMPAYES
- STOP AUX DEGRADATIONS
- ETRE RECONNU PAR L'ADMINISTRATION
- MIEUX CONSIDERE PAR LES POUVOIRS PUBLICS
- OPTIMISER VOTRE PATRIMOINE